



# Les travailleurs bénévoles

## I. Les travailleurs bénévoles : enfin une réglementation

La loi du 3 juillet 2005 sur le volontariat établit un cadre légal pour le travail bénévole. Elle entre en vigueur le 1er février 2006.

### Qu'entend-on par volontariat ?

Il s'agit de toute activité exercée sans rétribution ni obligation, en dehors d'un contrat de travail, d'un contrat de services ou d'une désignation statutaire (référence à un emploi de fonctionnaire) au sein d'une organisation sans but lucratif.



Photo © C.Van Roy

Ainsi, pour une même activité au sein de l'organisation, une personne ne peut être à la fois salarié et volontaire. A contrario, ce salarié pourra être considéré comme volontaire pour des activités différentes des missions prévues dans son contrat de travail.

Concernant les administrateurs, ils peuvent être considérés comme volontaires et donc bénéficiaire des indemnités (cfr ci-dessous) pour autant que leur mandat soit exercé à titre gratuit (non rémunéré).

### Qui peut être volontaire ?

De manière générale, toute personne qui souhaite s'engager bénévolement. Toutefois, certaines catégories de personnes sont soumises à condition :

- chômeurs indemnisés : ils doivent faire une déclaration préalable écrite au bureau de chômage dont ils relèvent. Celui-ci peut s'y opposer si l'activité ne présente pas les caractéristiques du volontariat ou que la disponibilité du chômeur pour le marché du travail s'en

trouverait réduite ;

- Il en est de même pour les (pré) pensionnés.

### Formalités ?

1. L'organisation transmet au volontaire, avant que celui-ci ne commence ses activités, une **note d'organisation** qui précise :

- la finalité sociale et le statut juridique de l'organisation ;
- le fait que l'organisation a contracté une assurance responsabilité civile couvrant le volontaire ;
- les éventuelles indemnités versées au volontaire ;
- que l'activité exercée implique le respect du secret professionnel.

La note d'organisation doit être datée et signée par le volontaire.

2. L'organisation doit contracter une **assurance** couvrant la responsabilité civile du volontaire.

### Indemnités ?

Le volontaire peut être indemnisé des frais occasionnés par l'activité bénévole. Il n'est pas tenu de prouver la réalité et le montant de ces frais pour autant que ceux-ci n'excèdent pas **24,79 €/jour, 600 €/trimestre et 991,57 €/an** (montants indexés annuellement).

Il ne devra pas déclarer ces indemnités dans le cadre de l'impôt des personnes physiques.

Si les frais dépassent ces montants, le volontaire sera tenu de les justifier au moyen de documents probants (tickets de caisse, etc).

S'il ne peut en apporter la preuve, ces montants seront imposés.

### Délais ?

Pour les organisations occupant des volontaires au jour de l'entrée en vigueur de la loi, elles disposent d'un délai de 6 mois (jusqu'au 1er août 2006) pour se conformer à la nouvelle réglementation.

Pour les autres, la loi est d'application dès le 1er février 2006.

Le texte complet de la loi est disponible à l'adresse suivante : [www.droitbelge.be](http://www.droitbelge.be)

## II. ASBL : entrée en vigueur de la nouvelle loi

La loi du 2 mai 2002, qui modifie la réglementation des ASBL, est entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2006. Les diverses obligations pour être en conformité sont consultables sur

[www.just.fgov.be/vzw\\_asbl/fr](http://www.just.fgov.be/vzw_asbl/fr)

## III. Commission paritaire 329 (Secteur socio-culturel)

Les ASBL, qui organisent des colonies de vacances, plaines de jeux et campements de sport sont dispensées de déclarer à l'O.N.S.S. les prestations des personnes qu'ils occupent en qualité d'intendant, d'économe, de moniteur ou de surveillant exclusivement pendant les vacances scolaires pour autant que ces prestations ne dépassent pas 25 journées de travail (chez un ou plusieurs employeurs) au cours d'une année civile.

Dans le cadre de cette dispense, on entend par vacances scolaires, les vacances de Noël, de Pâques, de Toussaint, de Carnaval et d'été.

Formalités requises pour bénéficier de la dispense : préalablement à l'occupation, faire une déclaration au Service de l'Inspection sociale du SPF Sécurité sociale.

## Service juridique

Ce service offre des réponses personnalisées et gratuites à toutes vos questions relatives de près ou de loin à la gestion quotidienne de votre asbl. Si le travail demandé ne dépasse pas deux heures d'investissement, elle vous sera fournie dans des délais courts et restera totalement gratuite. Si vous avez souvent recours à ce service (plusieurs demandes/an), ou que la question posée nécessite plus d'une demi-journée de recherche, cette aide deviendra un échange de service. Pour bénéficier de cette aide juridique, contactez Damien, du lundi au jeudi :

au 02 286 95 75 ou via [damien.revers@reseau-idee.be](mailto:damien.revers@reseau-idee.be).

# INFOR'IDée

le bulletin de liaison des membres effectifs du Réseau IDée – n°1/2006

POINT DE

SOMMAIRE

## Changer le monde? Les entrepreneurs sociaux et le pouvoir des idées

**E**n préparation aux deux journées «changements de comportements», les 16 et 17 mars prochains (voir p.2), Infor'IDée pioche pour vous quelques ressources, dont cet ouvrage « Comment changer le monde », paru récemment. A lire pour se faire du bien, pour s'interroger et, dans la foulée, s'inspirer de quelques stratégies pour notre monde associatif.

Car il est bien question ici du creuset associatif. Lieu plus propice que d'autres pour accueillir les "entrepreneurs sociaux", selon l'auteur, car offrant le plus de latitudes pour tester et diffuser de nouvelles idées. David Bornstein démontre notamment l'évolution spectaculaire de ce secteur ces vingt dernières années, dans tous les pays du monde. Le secteur associatif, s'il n'a rien de nouveau, acquiert des lettres de noblesse promet l'auteur, « il est en train de réorganiser de fond en comble les modalités d'intervention de la société civile ». Et de croire en l'évolution de ce secteur et en la marque profonde qu'il peut insuffler à l'accélération du changement dans le monde.

### A la recherche des entrepreneurs sociaux

S'inspirant notamment de la fondation Ashoka ([www.ashoka.org](http://www.ashoka.org)) qui s'attelle depuis une vingtaine d'années à sélectionner et soutenir de par le monde des entrepreneurs sociaux, David Bornstein a cherché à analyser les stratégies, les spécificités organisationnelles et les qualités individuelles auxquelles ces entrepreneurs sociaux doivent leur succès, et comment ils arrivent à faire changer les choses. C'est l'histoire de personnes, pas plus célèbres que cela, qui partent d'une idée-force, déterminées à aller jusqu'au bout de leur démarche et à la transposer à l'échelle de la société dans son ensemble. Des points communs entre elles : le

charisme, la capacité de vision à long terme, le sens éthique, la créativité et des qualités entrepreneuriales. Elles trouvent des solutions à de grands problèmes sociaux auxquels tous les pays sont confrontés : systèmes éducatifs et de santé inadaptés, menaces sur l'environnement, perte de crédibilité des institutions politiques, pauvreté, hausse de la criminalité, etc. On les trouve de par le monde, mais l'auteur insiste davantage sur des exemples venus de pays les plus pauvres : les entrepreneurs doivent toucher beaucoup plus de gens avec beaucoup moins d'argent, ce qui les oblige à faire preuve d'une plus grande inventivité pour résoudre les problèmes à grande échelle.

### Le secteur associatif à la Une

Convaincu du rôle d'innovation sociale que joue et peut jouer le monde associatif, il lance encore en fin d'ouvrage une série de pistes pour valoriser et développer ce secteur, notamment en terme d'évaluation, de financement, de promotion de l'emploi ... et, en tant que journaliste, revendique une couverture constante et impartiale par les médias. « *Le milieu journalistique doit désormais admettre qu'une bonne part des changements les plus créatifs les plus importants et les plus passionnants proviennent de ce secteur, dans l'indifférence générale. Pourtant, ces changements touchent tous les membres de la société, que ce soit dans le monde des affaires, l'enseignement ou les pouvoirs publics, et ils prennent un sens personnel profond pour les personnes en nombre croissant qui ne demandent qu'à s'engager – des gens qui cherchent des idées, des modèles et des possibilités de participer à l'action citoyenne en tant qu'entrepreneurs, salariés, volontaires ou investisseurs* ».

Et dans l'ambiance d'« après-11 septem-

### Épinglé pour Vous

2

- 3<sup>e</sup> congrès mondial sur l'Education à l'Environnement
- Changements de comportements, deux journées pour échanger
- A la recherche désespérée du consommateur responsable
- Des noix pour laver son linge

### Côté membres

3

- Regards croisés: ErE et Education au Développement (ED)

### Le Coin du Juriste

4

- Les travailleurs bénévoles.

**INFOR'IDée** est le bulletin de liaison trimestriel des membres effectifs du Réseau IDée

### Édition et diffusion

Réseau IDée  
266, rue Royale à 1210 Bruxelles  
T. 02 286 95 70 / F. 02 286 95 79  
info@reseau-idee.be  
www.reseau-idee.be

### Ont collaboré à ce numéro :

Marie BOGAERTS • Christophe DUBOIS •  
Stephan GRAWEZ • Sandrine HALLET •  
Damien REVERS • Joëlle VAN DEN BERG

### Mise en page

César CARROCERA GIGANTO

bre », il épilogue encore sur la question : « *S'il existe une antithèse parfaite à la pulsion terroriste, c'est bien celle des entrepreneurs sociaux. Ils incarnent la force de la construction plutôt que de la destruction. Et ils s'attaquent à nombre de causes sous-jacentes de l'instabilité du monde aujourd'hui : le manque d'éducation et de formation, le manque de droits pour les femmes, la destruction de l'environnement, la pauvreté, etc.* ».

Pour ne citer que quelques passages et partager avec vous quelques idées de ce livre résolument optimiste.

Joëlle VAN DEN BERG

David Bornstein, Ed. La Découverte, Paris, 2005 -  
[www.editionsladecouverte.fr](http://www.editionsladecouverte.fr)

Prix indicatif : 24,35 euros



### 3<sup>e</sup> Congrès Mondial sur l'Education à l'Environnement

**Turin, 2 - 6 octobre 2005**

Je ne me rends pas systématiquement à tout congrès international d'éducation à l'environnement, cela constituerait un métier en soi... Le choix récent s'est porté sur ce Congrès mondial qui s'annonçait prometteur, avec des participants venus du monde entier. LE rendez-vous. Sur place, l'enthousiasme s'est atténué : un comité organisateur invisible ; des interventions protocolaires interminables empiétant sur les quelques interventions réellement intéressantes (mais réduites faute de temps). Au fil des jours, des ateliers présentaient des interventions de tous pays dans les domaines de la recherche, la formation, la participation, etc. Beaucoup de salades, de marchands de blabla et de temps en temps une intervention intéressante. Heureusement, plein de rencontres informelles très riches ! (Et j'ai raté Gorbatchev le dernier jour...)

Joëlle VAN DEN BERG

<http://www.3weec.org/>

### Changements de comportements, deux journées pour échanger

**Namur, 16-17 mars 2006**

Inégalités sociales, gestion des ressources, modes de consommation, violence, ... Pour affronter les enjeux de ce XXI<sup>e</sup> siècle, des changements de comportements des personnes et des groupes sont incontournables. Le Réseau IDée, en collaboration avec 15 associations d'horizons éducatifs divers (éducation à la santé, au développement, à la paix, éducation permanente, etc.), organise un colloque sur ce thème. L'idée est de croiser les regards et les compétences des différents partenaires et d'organiser un programme où alterneront analyses d'expériences et apports de cadres de références théoriques, le tout accompagné de méthodes participatives. Un défi!

Publics visés : des professionnels impliqués dans des processus de changements (animateurs, enseignants, formateurs, journalistes, décideurs, etc.). Places limitées à 200, inscrivez-vous dès maintenant sur

[www.reseau-idee.be/changements-comportements](http://www.reseau-idee.be/changements-comportements)

Contact : Marie Bogaerts, 02 286 95 75

### "A la recherche désespérée du consommateur responsable"

Le 26 septembre dernier, à Bruxelles, la Direction Générale Emploi, Affaires Sociales et Egalité des Chances, en partenariat avec Alternatives Economiques, invitait les personnes intéressées (associations, entreprises,...) à approfondir le concept de consommation responsable. En effet, même si la RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises) a le vent en poupe depuis 2000, cette image n'a encore qu'un impact limité sur le plan quantitatif : le fameux « gap » entre ce que l'on pense et ce que l'on fait ! Le colloque désirait donc approfondir avec les participants la question du comment pousser les consommateurs à passer à l'acte. Un des facteurs influençant l'acte d'achat étant l'information - dont manque souvent le consommateur - une des solutions proposées était une meilleure coopération entre les ONG et les entreprises, ce afin de multiplier les sources d'informations et de les rendre plus crédibles.

On regrettera cependant la quasi absence de prise en compte du rôle du politique dans les solutions prônées et, plus anecdotique, les tasses en plastique et autres portions individuelles de sucre et de lait offertes aux participants...

Marie BOGAERTS

Pour télécharger les interventions de cette journée:

[http://europa.eu.int/comm/employment\\_social/soc-dial/csr/050926\\_agenda\\_fr.html](http://europa.eu.int/comm/employment_social/soc-dial/csr/050926_agenda_fr.html)



### Des noix pour laver son linge

Des noix pour laver son linge ? Qu'est-ce qui peut laver le linge d'une famille - de l'ordre de 5 machines par semaine - pendant un an pour seulement 20 euros, et tout cela dans une petite boîte de 10 cm<sup>2</sup> ?

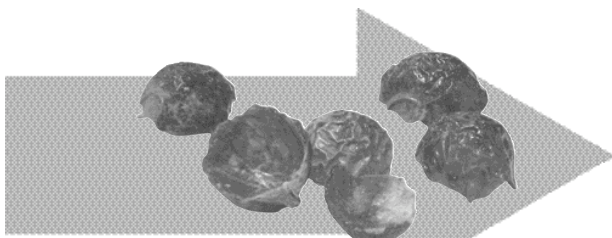
Des noix de lavage indiennes évidemment ! Luc (ndlr : animateur à Tournesol) en a offert à sa compagne. « Oui, je suis sceptique quand mon époux me ramène de quoi lessiver pendant un an dans une si petite boîte ... »

Après 6 mois d'utilisation, elle n'en avait encore utilisé que la moitié. Qu'ont donc ces noix de si efficace ? Cueillies sur l'« arbre à savon » (connu depuis des siècles en Inde et au Népal), elles sont ensuite séchées, car la noix en tant que telle n'est pas utilisée. En effet, ce sont les coquilles qui contiennent le produit « miracle » : la saponine ; une substance entièrement naturelle qui, au contact de l'eau, se met à mousser. Elle agit et sent comme un savon, mais avec l'avantage que les eaux de rinçage ne rejettent aucun agent chimique ou polluant.

Les sites commerciaux sur cette noix foisonnent. Nous avons donc voulu connaître l'avis du Réseau Eco Consommation sur ce « nouveau » produit, qu'il ne connaissait pas. Voici les questions qu'il nous pose : « Le transport longue distance peut induire des nuisances environnementales. D'autres produits hypoallergéniques et naturels viennent de moins loin, par exemple les copeaux de savon de Marseille, et se trouvent en grande surface. Il faut également faire attention aux conditions de stockage et de conditionnement du produit. En effet, comment s'assurer de l'absence de risque de contamination parasitaire ou bactériologique ? ».

Pas facile de laver plus blanc ...

En savoir plus : [www.ecoconso.be](http://www.ecoconso.be) > Forum > autres sujets



# Regards croisés: ErE et Education au Développement

Quelles sont les pratiques des uns et des autres dans des secteurs parfois proches ? Quelles sont les convergences – divergences de deux secteurs qui - s'ils ne s'ignorent pas - cohabitent sans trop partager leurs débats, leurs finalités ? Echos de rencontres informelles d'acteurs engagés dans ces problématiques.... Qui croisent leurs regards...

**À** l'aube de la décennie de l'éducation au développement durable (2005-2015) et dans le cadre d'un groupe de travail préparant la participation à Planet'ErE (Burkina Faso - juillet 2005), quatre réunions de travail ErE - Education au Développement (ED) ont été organisées depuis le mois de mars 2005. L'initiative venait de Jean-Michel LEX, actif tant au CA d'Entraide & Fraternité, qu'au sein du CA du Réseau IDée. Ces deux associations ont assuré le suivi et une demi-douzaine d'associations issues de chaque "secteur" ont participé aux réunions de travail.

Après un tour de présentation des secteurs respectifs, quelques lignes de convergences/divergences ont été dégagées pour nourrir le débat sur ce qui caractérise l'éducation des deux secteurs.

Un tableau-synthèse a été présenté, dont voici les grandes lignes :

## Du côté des convergences

On note que les deux secteurs ont leurs « **temps forts** », leurs dates ou événements fondateurs (ou révélateurs) d'une prise de conscience. Que ce soit Bhopal, Minamata ou le réchauffement climatique d'une part ; ou la lutte contre l'apartheid, la décolonisation, la révolution sandiniste,... pour les autres.

Une deuxième convergence concerne les **finalités**. L'ErE et l'ED ont en commun « *d'agir sur les comportements à partir d'une vision critique des mécanismes de consom-*

*mation, de modèles de développement destructeurs, de pillages des ressources, de domination et d'exploitation de certaines populations, ...* ».

Enfin, les deux secteurs sont relativement **insatisfaits du concept « durable »**. Pour l'ED, a priori, on ajoute "durable" à éducation au développement et cela reste vague.

## Ecarts

Par ailleurs, d'autres questions traduisent plutôt des différences ou des nuances...

**Rapport individu/collectif** : l'éducation relative à l'environnement semble très amorcée à partir de gestes concrets, quotidiens posés par les individus, avec une volonté de passer de l'individuel au collectif, du micro au macro.

De son côté, l'Education au développement aurait une approche traditionnellement plus collective, plus globalisante ; mais sentirait le besoin d'amorcer (enfin ?) une implication qui parte aussi de l'individu, du micro, ...

Les **terrains d'action** sont différents. Cela a sans doute une influence en termes d'impact (moins facile à évaluer en ED ?). Le terrain de l'environnement ne serait-il pas plus « concret », palpable ?

Ne serait-il pas aussi plus localisé « ici », (« c'est près de chez moi, cela me concerne... »)

Le terrain du développement est moins « palpable » et plus « éloigné » (surtout au Sud, même si l'éducation se fait « ici »...).

L'impression de complexité des problèmes de développement, de pauvreté est sans doute aussi renforcé.

Côté **fédération** représentative, la situation est différente. Le secteur de l'ErE ne dispose pas d'une fédération comme le secteur ONG en connaît (ACODEV et son groupe sectoriel « Education au Développement »). De là découle sans doute, l'impression que le rapport associations / pouvoirs publics se vit différemment d'un secteur à l'autre.

Plus mixé en ErE, où il n'est pas rare de voir la DGRNE collaborer avec les associations d'éducation à l'environnement, le secteur ED serait davantage dans une situation de vis-à-vis des pouvoirs publics, puisque la mission « représentative » de la fédé des ONG lui donne un rôle parfois de contre-pouvoir...

Enfin, le secteur ED a élaboré une **charte** de l'Education au Développement (avec le Red Nord/Sud) et - tout récemment - un référentiel ED au sein du Groupe Sectoriel ED d'ACODEV (GSED). Du côté de l'ErE, quelques tentatives, mais pas encore un tel document commun.

## Des suites ?

La quatrième rencontre de ce groupe « Regards croisés ErE / ED » s'est tenue le 15 novembre dernier. Elle a été l'occasion d'échanger sur une expérience commune aux deux secteurs : une formation organisée par Iteco et l'Institut d'Eco-Pédagogie (IEP).

Il en ressortait notamment : l'intérêt de cette initiative avec le souhait de la renouveler ; l'apport très complémentaire des approches (micro - macro ; créative...). Et d'inviter à ouvrir plus largement les formations organisées par les deux secteurs.

Stephan GRAWEZ,  
Entraide et Fraternité



Photo © Quinoa